



## Déclaration liminaire de la FNEC FP FO au CDEN du 12 mai 2015

Monsieur le Préfet,  
Madame l'inspectrice d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Ce Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, dédié à l'organisation de la rentrée scolaire dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré pour l'année 2015, se tient dans un contexte de colère et de grande inquiétude des personnels à la suite de la présentation des DHG dans les collèges, des propositions de carte scolaire pour les écoles primaires et des conséquences sur les statuts et sur les conditions de travail des personnels qu'induiront le projet de réforme du collège et la généralisation des Projets Educatifs Territoriaux.

Cette colère et ces inquiétudes, les personnels de l'Education nationale les ont exprimées massivement lors de la grève interprofessionnelle du Jeudi 9 avril contre l'austérité, contre le pacte de responsabilité, contre la réforme territoriale, pour la sauvegarde des services publics d'Etat et du statut de fonctionnaire d'Etat.

Ignorant cette mobilisation importante des personnels de l'Education Nationale le 9 avril, ignorant le vote lors du CSE du 10 avril contre le projet de réforme du collège par les organisations syndicales représentant 80% des personnels, la ministre veut faire passer en force sa réforme dont le rejet ne fait que se développer.

Au nom de l'autonomie et de l'interdisciplinarité, c'est une offensive sans précédent contre l'enseignement disciplinaire, contre les personnels. Cette offensive prend appui sur le décret Hamon du 20 août 2014 qui ouvre la voie à la multiplication des réunions au nom de l'autonomie des établissements et des projets locaux et à la mise en place, avec les IMP (indemnités pour missions particulières) à la création d'une hiérarchie intermédiaire chargée de la mettre en œuvre. **C'est pourquoi les organisations syndicales du second degré FSU, FO, CGT, SUD et SNALC ont décidé d'appeler à la grève le 19 mai pour le retrait de cette réforme du collège. La ministre doit entendre les personnels et retirer son projet de réforme.**

La FNEC-FP-FO dénonce encore la démagogie et se permet de parler d'« enfumage », au sujet des 60 000 postes promis par Monsieur HOLLANDE. D'après le journal *Le Monde* du 5 novembre 2014, à la moitié du quinquennat, la ministre de l'Éducation Nationale reconnaissait avoir créé 3 856 vrais postes, 3 856 emplois statutaires à plein temps devant élèves, très loin des 60 000 promis. 3 856 emplois (ETP) qui ne permettent pas de maintenir un taux d'encadrement suffisant face à une démographie qui flambe. 3 856 emplois que la ministre dilapide dans des dispositifs tel que « le plus de maîtres que de classe » qui n'ont qu'un seul but détruire les règles statutaires de gestion des Professeurs des Écoles alors que, dans tous les départements, les Inspecteurs Académiques ferment des classes et n'ouvrent pas celles qui sont plus que nécessaires.

Dans le Val d'Oise, les propositions de carte scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré et de dotation horaire globale dans le 2<sup>nd</sup> degré de Mme la DASEN ont été largement rejetées lors des Comités Techniques fin mars et début avril par les représentants des personnels.

En effet, dans le 1<sup>er</sup> degré, avec 105 ouvertures de classes prévues et 50 fermetures prévues, soit 55 postes pour 1800 élèves supplémentaires et donc au bas mot 1 classe pour 30 élèves supplémentaires, il est clair que les conditions de travail des collègues et d'apprentissage des élèves dans les écoles ne vont pas s'améliorer. Si on ajoute les 90 écoles surveillées officiellement pour une ouverture éventuelle et les dizaines d'autres qui pourraient l'être, on aboutit à une situation inacceptable. Dans beaucoup de ces écoles, les seuils, renommés

indicateurs de gestion ou repères, qui étaient en vigueur dans notre département ne sont pas respectés.

Dans le second degré, 1500 élèves supplémentaires sont prévus, ceci sans les créations de postes répondant aux besoins, ceci dans une situation dégradée par les très nombreux postes supprimés depuis 2002. Les effectifs par classe, contrairement à ce que demandent les collègues, ne cessent d'augmenter (près de 30 dans les collèges, 35 dans les lycées). Il n'y a plus de dotations suffisantes pour créer des dédoublements. Des établissements ont d'ailleurs déjà envoyé des délégations à la direction académique du Val d'Oise pour demander des moyens, nécessaires pour enseigner dans de bonnes conditions. A la rentrée, les heures supplémentaires années (HSA) qui sont des heures d'enseignement, disparaissent au profit des IMP (Indemnité pour mission particulières) qui ne sont pas affectées à des heures de cours. Ceci va entraîner une nouvelle dégradation de la situation. Comme les enseignants du primaire, les personnels du second degré subissent les difficultés de remplacement des congés faute de personnel suffisant. Leurs conditions de travail et les conditions d'encadrement des élèves sont de plus en plus dégradées, tout cela dans le contexte d'un bouleversement des statuts des personnels (décret du 20 août 2014 qui abroge le décret de 1950 et instaure les 1607 heures annualisées)

Aujourd'hui, dans ce CDEN, il est de nouveau question de changement d'horaires dans les écoles suite à la calamiteuse réforme des rythmes scolaires. Nul ne peut nier aujourd'hui que nous sommes loin des annonces mirifiques sur les activités périscolaires qui devaient réduire l'échec scolaire. La réalité, c'est que nos collègues doivent gérer des élèves plus fatigués, moins disponibles à partir du jeudi, et ceci quelle que soit l'organisation et les horaires choisis. Le temps de présence quotidien des élèves dans les locaux scolaires est allongé sans aucune coupure en milieu de semaine. Nos collègues doivent faire face à des frais supplémentaires en déplacement ou garde d'enfant en bas âge dans une situation de baisse continue de leur salaire net. **Il est plus que temps de remettre à plat les rythmes scolaires et suspendre l'application des décrets Peillon/Hamon, c'est ce que revendique Force Ouvrière.**

Pour la FNEC-FP-FO, ces mesures sont les conséquences pures et simples du pacte de responsabilité et de la réforme territoriale appliquées à l'Éducation Nationale. Les orientations des politiques d'austérité aboutissent à la casse de l'école républicaine et au développement de l'école des territoires, différente d'une ville à une autre, et où la règle locale deviendrait la norme. La réforme du collège poursuit ce même objectif. C'est la marche à la privatisation telle que l'ont connue d'autres administrations d'Etat comme La Poste ou les Télécommunications. Il est vrai d'ailleurs que le résultat des réformes aboutit au renforcement de l'enseignement privé.

**Force ouvrière demande l'attribution d'urgence d'une dotation de postes supplémentaires afin de pouvoir annuler les fermetures de classes dans le 1<sup>er</sup> degré, ouvrir toutes les classes indispensables pour abaisser les effectifs** et scolariser tous les enfants de moins de 3 ans dont les parents le demandent, rétablir les RASED et les classes et dispositifs spécialisés permettant d'apporter l'aide spécialisée adaptée à la nature et au degré du handicap ou des difficultés rencontrées.

**Pour le second degré, FO demande également des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins des établissements et aux revendications des personnels.** FO, avec les personnels qui seront en grève le 19 mai, revendique le maintien de tous les enseignements disciplinaires avec des horaires propres et nationaux, avec les dédoublements, le maintien des structures qui font la réussite de tous les élèves et l'égalité de tous les élèves sur tout le territoire national, l'allègement des effectifs dans les classes, le maintien des programmes annuels, des horaires et diplômes nationaux.

Le 12 mai 2015.